COMMUNE DE CANNES ET CLAIRAN



CARTE COMMUNALE

Révisée

- Rapport de présentation

7 / 2014 dossier approuvé

Jacqueline VINCENT
Architecte dplg
30750 DOURBIES

INTRODUCTION

Cannes et Clairan, petite commune rurale de la Plaine du Vidourle étendue sur 12km², peuplée de 476 habitants au 1er janvier 2013 (estimation INSEE), est une des communes les plus dynamique du Canton de Quissac.
En effet, elle connaît une forte croissance démographique, et de multiples activités s'y développent.
La vigne, omniprésente dans le paysage, demeure un élément incontournable de l'économie locale et de la culture populaire.

Face à la pression foncière qui sévit dans la région depuis une vingtaine d'années (augmentation des prix des terrains constructibles de + de 600%), la municipalité soucieuse d'un développement harmonieux de la commune, décide dès 2001 de se munir d'un document d'urbanisme.

Fin 2005, la carte communale est approuvée. Le document permet de maîtriser la croissance urbaine, dans un souci **d'économie des dépenses publiques**, de **prévention des risques** (sécurité routière, sécurité incendie, emprise inondable), d'équilibre social , et de préservation des sites et de l'agriculture notamment protection de la plaine (séance conseil municipal 19.12.1991). Dans un premier temps, seul le bourg bien équipé, est délimité par une zone où les constructions sont autorisées.
La zone constructible dessinée alors n'autorise pas de véritable extension de la zone urbaine, elle favorise au contraire la densification de l'habitat autour du bourg et gèle l'urbanisation de Clairan dans l'attente de la réalisation d'une station d'épuration.

Conformément à la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 (Loi SRU publiée au JO du 14 décembre 2000) « cette carte permet la détermination des zones constructibles sans avoir recours à la rédaction d'un règlement spécifique. Elle doit permettre de favoriser **une urbanisation harmonieuse au moindre coût pour la commune** ».

La carte communale constitue un outil simple adapté à la taille de la commune.

LES ELEMENTS NOUVEAUX

Le potentiel d'aménagement « restant »

- depuis la mise en place de la carte communale, soit une période de 8 ans, 99 PC ont été délivrés à Cannes, dont 73 constructions de logements neufs (sur une surface d'environ 5,5 ha).
- il reste environ 3,8 ha de terrains constructibles dans la zone Bourg .

Evolution des équipements/ infrastructures

- En 2011 La commune a réalisé **les travaux d'assainissement collectif sur le Hameau de Clairan (station épuration 80EH);**
- La station d'épuration de Cannes est refaite en 2011(600EH)
- En 2006 les travaux d'**aménagements d'un profil en long** ont été réalisés sur la RD6110 à hauteur du hameau de Clairan afin d'améliorer la visibilité et de sécuriser l'intersection entre la RD et l'entrée du Hameau.

Un projet urbain : débloquer le développement du hameau de Clairan et favoriser la densification du Bourg

La municipalité, soucieuse de répondre aux besoins en logement, souhaite réviser sa carte communale afin d'**intégrer le hameau de Clairan dans la zone constructible, étant donné les travaux engagés sur les équipements, et la volonté de « ré-équilibrer » les développements des deux parties urbanisées de la commune.** Le zonage sur la partie bourg reste inchangé. La densification est encore possible (rappel des objectifs du SCOT Sud du Gard : 20 constructions à l'hectare), il n'est pas nécessaire dans l'immédiat d'ouvrir à l'urbanisation d'autres terrains à la périphérie du Bourg.
Par délibération du 14 novembre 2011, la commune décide de réviser la carte communale.

Impact

Les terrains concernés par le projet de révision se trouvent dans la proximité immédiate des constructions existantes du hameau (dents creuses, limites naturelles.)
L'impact du projet est forcément mesuré, mais permet toutefois d'accueillir de nouvelles constructions .

Enjeux environnementaux

Le projet révisé de la carte communale doit être en adéquation avec les enjeux environnementaux :

- Préservation de la biodiversité, des **sites et des paysages** (ENS);
- Préservation du patrimoine historique (sites archéologiques);
- Gestion des risques (**inondation; feu de forêt**; séisme; retrait gonflement des argiles);
- Gestion des ressources (eau potable; forêts, **agriculture**)

Le projet de carte communale a reçu un avis favorable de la chambre d'agriculture et de la commission CDCEA (commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles) tenue le 22 octobre 2013 à Nîmes, assorti d'une recommandation incitant à poursuivre la mise en place de la Zone Agricole Protégée.

SOMMAIRE

I.Contexte général / Diagnostic 5

1. Situation : une commune de plaine entre Méditerranée et Cévennes
2. Déplacements et transports / accidentologie
3. Les hommes : une forte progression démographique
4. l'Activité : Dynamisme et recherche de qualité
5. Cadre de vie et habitat
6. Le tourisme : des atouts à mettre en avant
7. L'intercommunalité
8. Perspective d'évolution : un attrait croissant à maîtriser

II.Etat initial de l'environnement 24

1. Géologie : roches sédimentaires
2. Relief et hydrologie : la plaine du Courme
3. Végétation : vignes et forêt de pins / garrigues /les espaces bâtis
4. Les risques
5. Caractéristiques paysagères :

- Le Bourg /morphologie / activités/ évolution / silhouettes / entrée de ville / L'architecture
- Les hameaux : Clairan et Mas de Coste
- Les fermes isolées / domaines
- Les espaces naturels et cultivables

6. Le Patrimoine archéologique

III.Perspectives d'évolution/ POTENTIEL 51

.Les abords du Bourg / potentiel d'aménagement / contraintes
Le hameau de Clairan / potentiel d'Aménagement

IV.CONCLUSION / les choix 57

1. Rappel des objectifs
2. Les choix

V.Incidences des choix sur l'environnement 65

1. Sauvegarde et mise en valeur du site et du patrimoine
2. Préservation des milieux naturels et écologiques
3. Prise en compte des risques incendie et feux de forêt
4. Prise en compte des risques d'inondation
5. Prise en compte des risques technologiques
6. Prise en compte des risques « transport de matière dangereuse »
7. Prise en compte du risque sismique
8. Prise en compte du risque gonflement retrait des argiles
9. Prise en compte du risque de pollution

VI. Notice d'Application 70

VII. Annexes 77

I.DIAGNOSTIC

REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

COMMUNE DE CANNES ET CLAIRAN

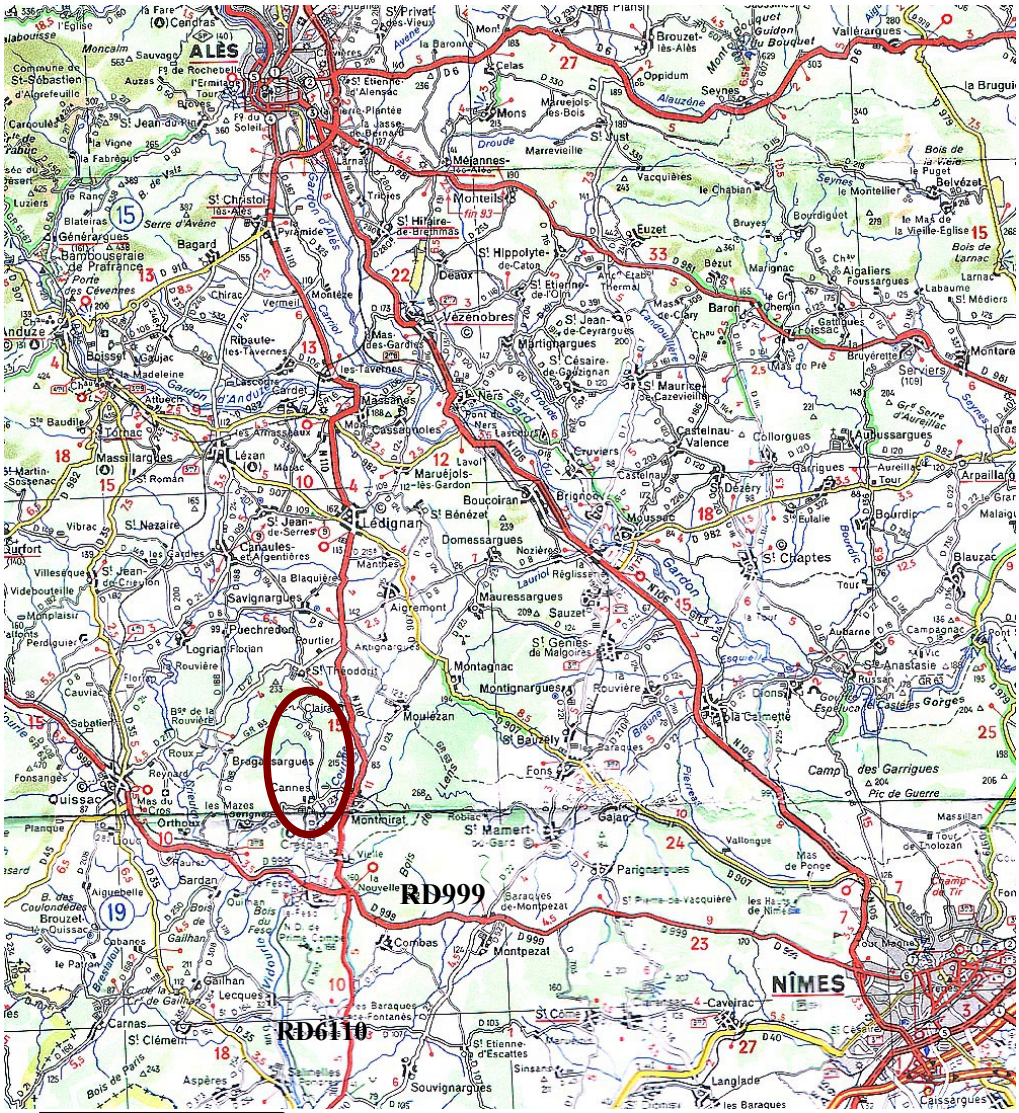
1.Situation :

une commune de Plaine entre méditerranée et Cévennes

Au Nord Est du Languedoc méditerranéen (45 km de la mer), Cannes et Clairan, située à 25 km à l'ouest de Nîmes, est une petite commune gardoise de 1213 hectares regroupant deux bourgs, logés dans **la plaine du Courme** (affluent du Vidourle) .

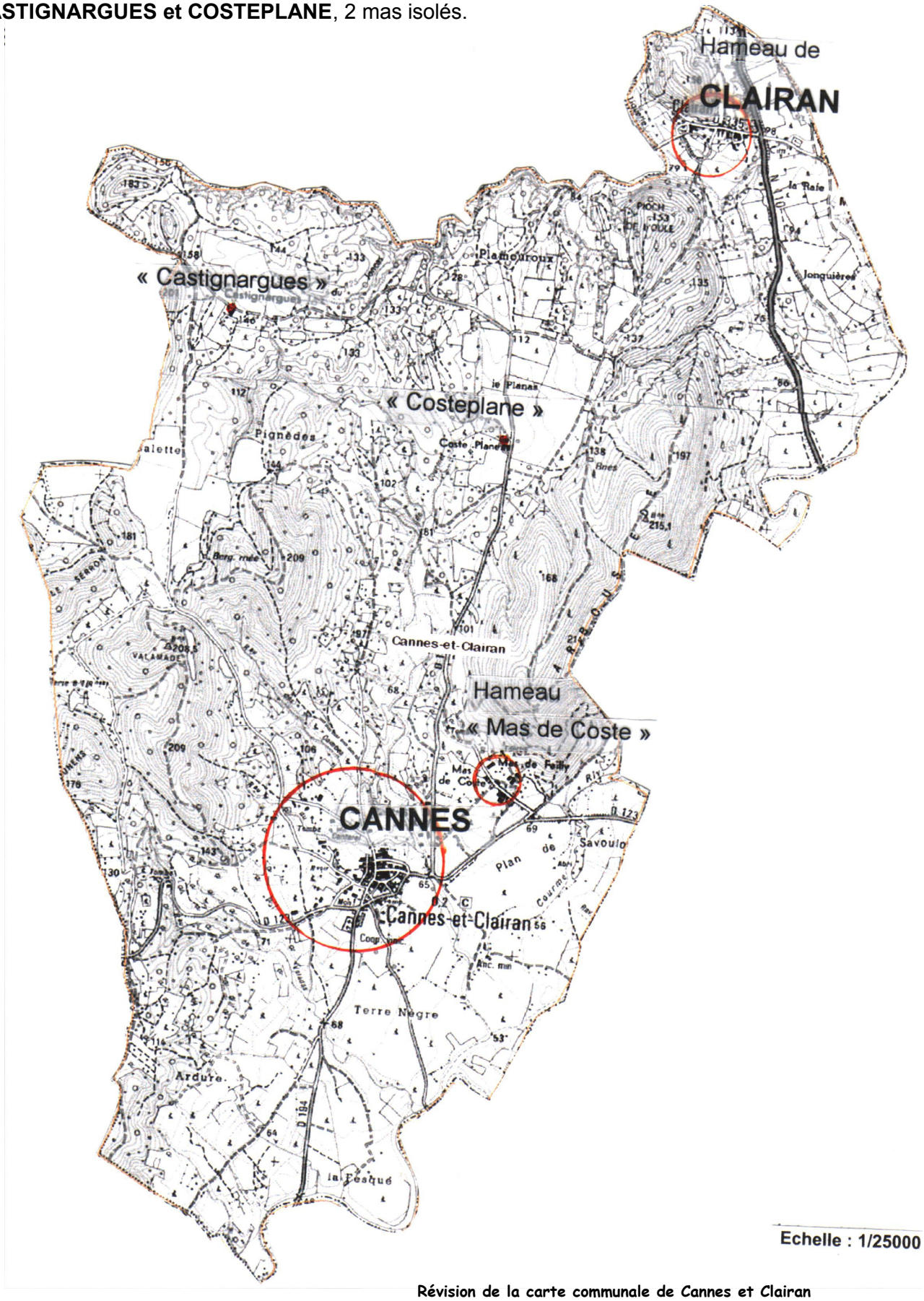
La commune occupe une place stratégique, à mi-chemin des grandes agglomérations que sont Nîmes (25km) ; Alès (30km) et Montpellier (40km)

Le territoire sous l'influence du climat méditerranéen connaît des étés chauds ensoleillés et des hivers doux et pluvieux . Selon l'atlas des zones inondables du Gard , la commune de **Cannes et Clairan est localisée dans une zone de forte pluviométrie**, la hauteur annuelle des précipitations étant de 800 à 1000mm.



Le village et ses hameaux :

CANNES, bourg principal est situé dans le vallon au sud de la commune où sont regroupés les principales activités et où s'est développée l'urbanisation ;
CLAIRAN, hameau « bourg » à caractère plus rural est situé à 5 km au nord de Cannes ;
LE MAS DE COSTE petit hameau, proche du village, implanté à flanc de montagne est constitué de grands domaines et quelques habitations ;
CASTIGNARGUES et COSTEPLANE, 2 mas isolés.



2. Déplacements et transports

La RD6110 en bordure de la commune permet d'atteindre Alès en 30mn et Montpellier en 45mn. La proximité de la RD999, permet de rejoindre Nîmes en 25 mn
Les pôles urbains que sont Sommières ,Lédignan, et Quissac (chef lieu de canton) sont rejoints en moins de 15mn.

De fait **les habitants de Cannes et Clairan se rendent fréquemment à Sommières et /ou Quissac** pour leurs courses (supermarchés ; nombreux commerces de proximité) pour les soins médicaux ; les établissements scolaires (collège de Quissac) . Une liaison hebdomadaire (transport collectif) gratuite entre Cannes et Quissac a été mise en place par la Communauté de Communes.

Cette **position stratégique** permet également de regagner rapidement un travail à l'extérieur. En effet, **près de 80% des actifs de Cannes et Clairan travaillent en dehors de la commune**. Il est aisé de « travailler en ville tout en vivant à la campagne ».

Depuis la RD6110, l'accès à la commune se fait par le RD 123 depuis Montmirat ou le RD 394 et le RD194 depuis Crespian. L'accès au hameau de Clairan se fait depuis la RD6110 par le RD335. La liaison interne entre Cannes et le hameau de Clairan est possible par le chemin départemental 194 de Vic la Fesc à Anduze puis le Chemin Communal n°5, mais peu utilisé, pas vraiment carrossable. La RD6110 est empruntée systématiquement.

Le stationnement est un peu faible dans le vieux village.

A noter le classement sonore de la RD6110 en catégorie 3. Une partie du hameau de Clairan est incluse dans le secteur affecté par le bruit.

2-1 . Accidentologie :

Ce recul par rapport à la RD6110, ancienne nationale classée route à grande circulation, concentre la dangerosité aux carrefours avec la RD6110 (principalement en agglomération) et **place le reste de la commune en « zone peu fréquentée »**. Ainsi l'étroitesse des routes internes, ne semblent pas poser de problèmes majeurs en l'absence d'excès de vitesse.

Par ailleurs, un aménagement a été créé à l'embranchement RD6110 et RD conduisant à Cannes et au hameau de Clairan : réalisation en 2006 d'un profil en long (220 m) et sur-largeur de la chaussée de 2 m sur 40m de long . Ces travaux ont eu pour objet d'améliorer la visibilité au niveau de l'intersection conduisant au hameau de clairan. Un projet de « tourner à gauche » a été refusé par l'Etat par rapport à la faible fréquentation du hameau, à l'absence d'accident enregistré (bien qu'une personne du hameau ait été accidenté au carrefour en question), et au surcoût.

Un accident mortel s'est produit en 1998 sur la RD6110. 3 accidents graves se sont produits depuis 2007 dont 1 mortel à l'entrée du Bourg, auquel s'ajoute un motocycliste tué en 2012 sur la RD6110 avant l'intersection de Clairan.

A l'intérieur de la zone urbaine, il est aisé de se déplacer à pied (faible circulation) ; « les enfants sont tranquilles ». Toutefois la distance relativement élevée des habitations les plus éloignées au centre du bourg où se trouvent la Mairie, le Temple, l'école, l'épicerie, le Foyer ; et les « habitudes » du déplacement en voiture, font que seulement 6% des habitants se déplacent régulièrement à pied, et 2,5% en vélo.
Un accrochage sans gravité s'est produit il y a 12ans dans les rues du village impliquant un automobiliste et un cycliste.

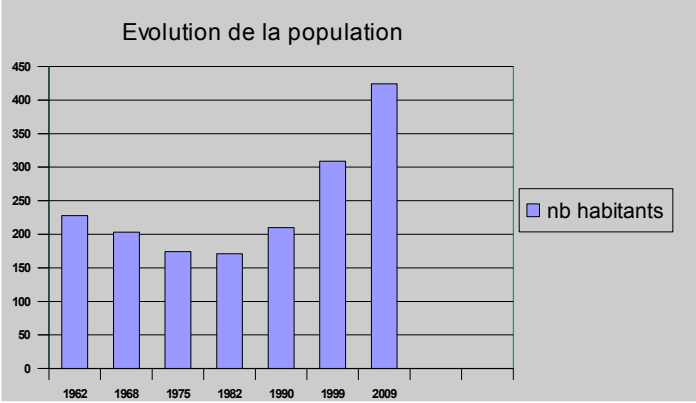
2-2. Ramassage scolaire :

Des liaisons quotidiennes acheminent les collégiens vers Quissac les Lycéens vers Nîmes L'arrêt de bus est localisé face au foyer au centre du village. Le bus emprunte le RD 123 pour rejoindre la RD6110. Les écoliers de la petite enfance, maternelle, primaire (regroupement scolaire entre Vic le Fesq / Montmirat / Crespian et Cannes) empruntent les chemins de Montmirat ; Crespian ou Vic le Fesc.

Les enfants qui vont au collège sur Sommières prennent le bus à Crespian.

Le **réseau routier, bien qu'étroit** (aucun projet d'élargissement prévu des Chemins Départementaux ou chemins communaux) et sensible aux inondations (passage à gué, chemins de terre) **est globalement bien entretenu**.

3. Les hommes : une très forte progression démographique



Années	1962	1968	1975	1982	1990	1999	**2009**
Nombre d'habitants	228	203	174	171	210	309	**424***

Source INSEE

* 469 habitants d'après l'annexe 6 du PAC

La commune compte **424 habitants en 2009** soit une densité de 35 habitants au KM². La population, en baisse jusque dans les années 1980, est en très forte hausse : **De 1990à 1999 la commune a gagné 47,1% habitants en plus (99 personnes) contre 6,5% pour l'ensemble du département**, de 1999 à 2009 la population a progressé de 37% contre 12,5% dans tout le département, soit un gain de 115 habitants ; **la population a doublé en 20 ans.**

D'après la dernière estimation de l'INSEE, la population atteint les 476 habitants en janvier 2013.

Cette forte progression (+3,2% par an en moyenne) s'explique par un **excédent naturel positif** (entre 2001 et 2010 on enregistre 44 naissances pour 26 décès), mais aussi et surtout par un **solde migratoire élevé** (+ 115 personnes pour la même période).

	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009
Naissances	12	11	41	44
Décès	19	25	23	26
Solde naturel	-7	-14	18	18
Solde apparent	4	53	81	97
Variation de population	-3	39	99	115

Source : insee, recensement de la population *Evolution de la population*

Caractère socio-économique des migrants

Ces dernières années :la plupart des migrants sont employés, ouvriers ou exercent une profession intermédiaire**.** Une minorité est retraitée.

Remarque : la nécessité de prendre la voiture pour aller aux courses, se rendre chez un médecin.., et le prix élevé des terrains, n'attirent pas les personnes âgées, ni les personnes en situation précaire.

La commune dans son environnement :

Dans l'ensemble du département, la population est passée de 623058 habitants en 1999 à 701883 habitants en 2009, soit un gain de 78825 habitants (+12,6%).

La population augmente dans tout le département, mais le « taux de croissance » de la commune est 3 fois plus élevé.

	Population en 2009	Population en 1999	Variation 1990-1999 (%)
Commune	424	309	**37,2**
Département	701883	623125	**12,6**

Source : insee, recensement de la population.

Les jeunes et les seniors

La part des moins de 15 ans augmente tandis que la tranche des plus de 75 ans diminue, mais globalement la part des plus de 45 ans augmente. De fait, avec un taux de natalité qui baisse, un certain vieillissement de la population est à craindre.

Structure de la population active :

une majorité de salariés :

Parmi les 424 habitants de la commune, 265 personnes se situent dans la tranche d'âge des 15 à 64 ans et 206 sont actives (77,9%) et 178 (67%) ont un emploi. Au moment du recensement de 2009, 29 de ces actifs recherchent un emploi, 39 exercent une profession à leur compte ou aide leur conjoint ; les 139 autres sont salariés (78,2).

En 2009, le taux de chômeurs est de 10,9% à Cannes et Clairan, contre 10,7% dans le département.

NB : l'absence de service médico-social sur la commune, la faible part des logements locatifs, ne favorise pas l'installation d'inactifs ou chômeurs sur la commune.

Taille des ménages :

on compte **2,6 occupants** en moyenne par résidence principale en 2009

Lieu de travail des habitants de la commune

	Dans la commune de résidence	Dans une autre commune du même département	Hors du département
Nb d'actifs travaillant…	41	100	37
Pourcentage d'actifs travaillant …	23,1	56	20,9

Source : INSEE recensement de la population. Recensement 2009

Une petite minorité de ses actifs exerce dans la commune ; 137 personnes vont travailler en dehors.

Il est à noter que depuis une dizaine d'année, la part des actifs travaillant hors département a presque doublé (20,6% en 2009 contre 11,9% en 1999).

4. L'activité : Dynamisme et recherche de qualité

4,1Les entreprises commerciales et artisanales

Le secondaire est dynamique.
On compte 10 entreprises commerciales ou artisanales dont une imprimerie (caractère associatif), une miellerie proposant des produits de terroir ; 5 entreprises de bâtiments ; une alimentation générale ;

Des entreprises récentes : 6 entreprises ont été installées entre 2002 et 2004.

Un intérêt particulier pour la culture :
Les entreprises artisanales tournées vers la production de produits rares et de qualité (imprimerie d'art ; mièllerie ; domaines viticoles..) ont un impact non négligeable sur la vie culturelle et associative de la commune voire du canton en organisant des manifestations comme le festival « encre et Lumière » de l'imprimerie ou les « sentiers du vin et du miel »..

4,2 L'agriculture

Le secteur primaire, bien qu'en régression (baisse importante de la surface agricole exploitée ; baisse du nombre d'exploitations ; fermeture et regroupement de caves coopératives) occupe encore une place importante.
Un tiers du territoire est cultivé.

En 2004 , 60% des terres agricoles utilisées sont occupées par la vigne. (superficie en baisse en 2013)

18 exploitants sur 22 sont des vignerons. On note une diminution du nombre d'exploitation en 2013.

On note par ailleurs un **rajeunissement des chefs d'exploitation** (en 1999 63% des chefs d'exploitation ont moins de 55 ans contre 47% en 1979 et 56% en 1988). Ce qui correspond a l'installation récente de nouveaux exploitants.

En 1999, 4 exploitations occupent une surface supérieure à 20 hectares

En 2004 : 2 exploitations occupent une surface de plus de 20ha
- le Domaine de Costeplane (30ha) et l'exploitation « Sypeyre » (40ha)

Des exploitations se sont arrêtées (vente par petits « bout » en terrains constructibles) ou vendues…

Ces viticulteurs sont très soucieux de produire du vin de qualité et ont introduit des cépages qualitatifs comme le cabernet, le Syrah, le Grenache, le Merlot.. Certains sont plusieurs fois médaillés.

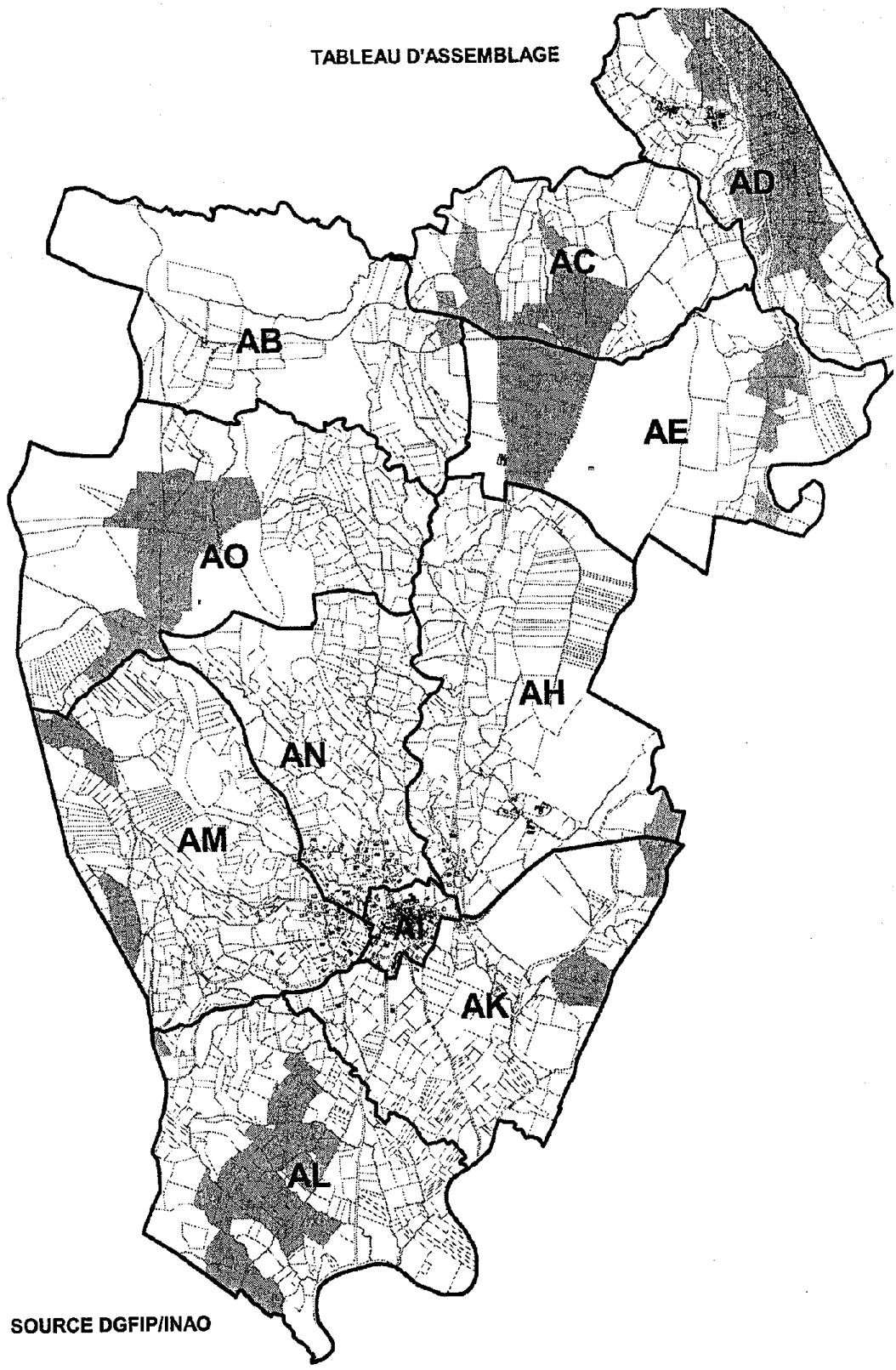
La majorité des agriculteurs restent groupés au sein de cave coopérative de Crespian (groupement Montmirat-Cannes-Crespian) « Les coteaux de la Courme » (vente de vin en vrac, bouteille , vin de pays et AOC) ; Vic le Fesc ou Moulézan.

La vigne, omniprésente dans le paysage est un élément prédominant de l'identité culturelle des habitants de la région. Plus qu'une activité, la viticulture symbolise un art de vivre, une qualité de vie qui caractérise la commune de Cannes et Clairan.

Le rattachement d'une partie du vignoble à l'**aire d' Appellation d'Origine Contrôlée « Coteaux du Languedoc**, engagé depuis 1999, est effectif depuis 2005. L'AOC permet de conquérir de nouveaux marchés, conforte le travail de recherche de la qualité, permet de se raccrocher à une dynamique commerciale.

Par ailleurs, le territoire communal abrite « l'huile d'olive de Nîmes », « l'olive de Nîmes », « le pélardon » et « le taureau de Camargue » d'origine contrôlée.

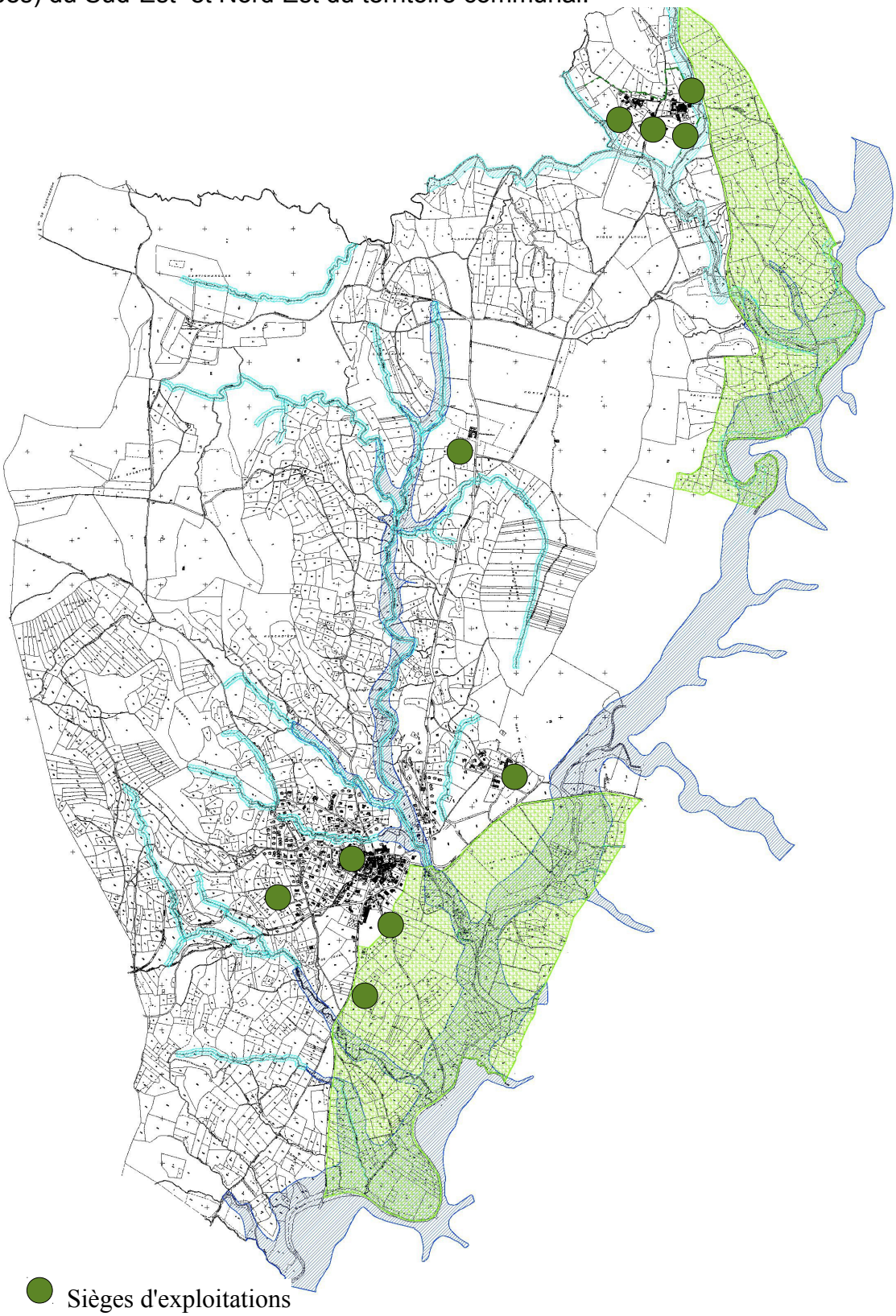
Carte du vignoble rattaché à l'aire AOC « Languedoc »



Sélection des terrains les plus qualitatifs pour la production de vins dans le cadre de **l'AOC « Languedoc »**

Un projet de ZAP

La commune soucieuse de préserver les terres agricoles nécessaires au maintien de l'activité, indispensables à la préservation de la biodiversité et des paysages, étudie la mise en place une ZAP.
Cette Zone Agricole Protégée concerne surtout les « terres nègres » (terres fertiles et irriguées) du Sud-Est et Nord Est du territoire communal.



5. Cadre de vie et habitat

Le cadre de vie :

Peu de commerces mais une vie associative intense.

La commune située à seulement 10 km de Quissac et 15 km de Sommières où un grand nombre de services et commerces de proximités sont représentés (commerces ; pharmacie ; médecins ; maison de retraite, hôpitaux ; collèges ; supermarchés..), est seulement dotée d'une épicerie type alimentation générale.

En revanche, en ce qui concerne les équipements publics on recense sur le village : une classe de CM1 et CM2, une salle polyvalente, la cantine scolaire, des terrains de jeux..

La vie associative et culturelle est importante :

On dénombre 18 associations (dont 2 de théâtre ; 3 s'intéressant à la musique ; 1 de promotion des métiers du livre ; 1 de couture ; le comité des fêtes ; l'association des parents d'élèves ; le club du 3° âge ;la société de chasse,..) et l'église réformée de France.

L'orientation culturelle de certaines entreprises implantées sur la commune comme l'imprimerie qui organise des stages, travaille avec les associations et l'éducation nationale et accueille diverses expositions, manifestations théâtrales et cinématographiques, cimente une vie sociale, culturelle et associative intense.

Une association regroupant une dizaine de familles gère des « jardins partagés » dans la plaine sous le village : un terrain privé a été mis à disposition, la mairie l'a nettoyé et a amené l'eau, les familles l'ont aménagé.

De fait, même si la plupart des actifs travaillent à l'extérieur, même si la plupart des commerces de base sont localisés sur les communes voisines, le village de **Cannes et Clairan n'a pas le profil d'un village « dortoir » mais plutôt d'un village rural dynamique proche des grands pôles, où il fait bon vivre..**

Habitat :

La commune compte **une majorité de résidences principales de bon confort.**

En effet le parc immobilier est constitué en 2009, de 81,3 % de résidences principales (166 sur 204). Elles sont en quasi totalité constituées de maisons individuelles. Plus des ¾ sont de grande taille 4 pièces et plus).

53,1% des logements ont été construits après 1975

Ainsi en 2009, peu de logements présentent encore des signes d'inconfort, seulement 4 d'entre eux n'ont toujours pas de salle d'eau ou salle de bain.

On note toutefois une augmentation du nombre de logements vacants (6).

Un parc récent :

Résidences principales selon l'époque d'achèvement		
Epoque d'achèvement	nb	%
Ensemble	166	100 %
Avant 1949	71	42,80%
1949 à 1974	7	4,20%
1975 à 1989	20	12,00%
1990 à 1999	31	18,70%
2000 à 2009	37	22,30%

De 2010 à 2012: 29 nouvelles habitations ont été construites, ce qui ramène le nombre de résidences principales à environ 195 et le **nombre de logements d'après 1949 à 124 soit 63,5% des résidences principales.**

L'extension du parc, concentrée autour de Cannes est récente

Surtout depuis les années 1975 et s'accélère depuis les années 90.

La majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 67,2% des ménages sont propriétaires en 2009 contre 58% en 1999.

La commune possède 3 logements locatifs, régulièrement entretenus : ancienne école ; ancienne boulangerie ; un logement au dessus de la mairie.

Des terrains communaux ont été cédés à un office HLM (Habitat du Gard) pour la construction de 7 villas.

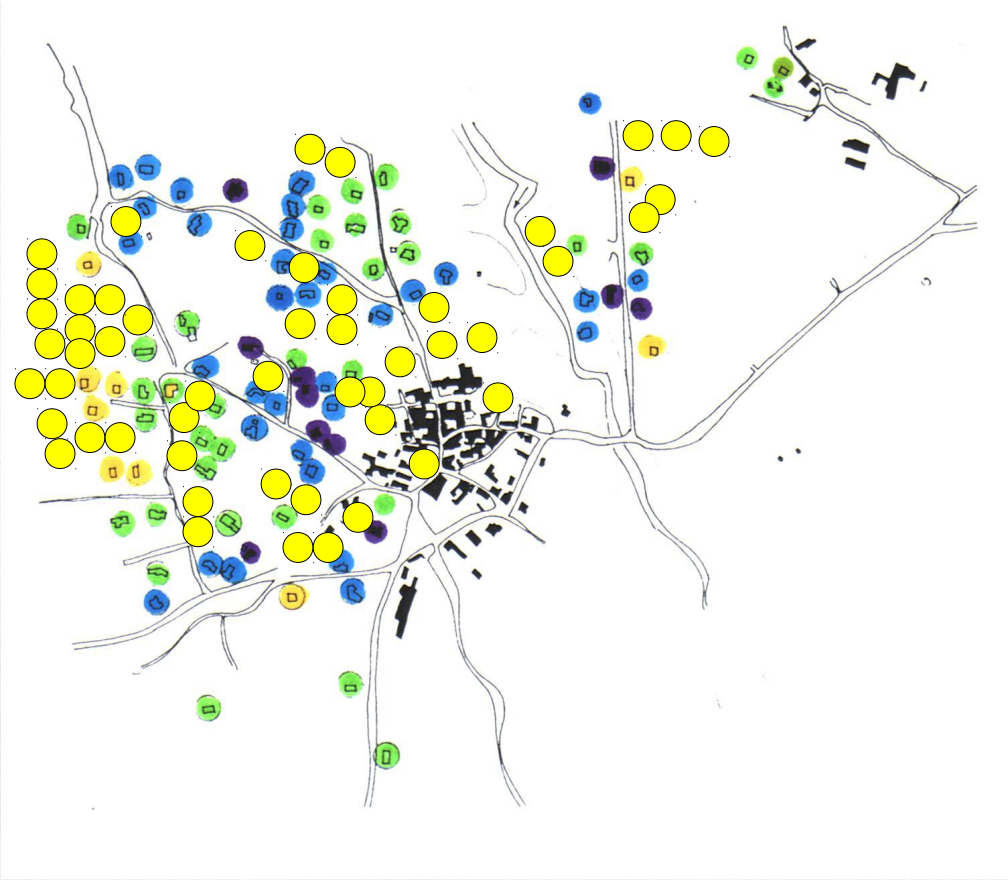
Rythme des constructions :

Le rythme des constructions de maisons individuelles est de 8 habitations par an en moyenne ces neuf dernières années.

ANNEE	NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRES		
	Habitations neuves		Total des PC demandés
2005	**6**		**12**
2006	**10**		**10**
2007	**8**		**12**
2008	**13**		**11**
2009	**7**		**12**
2010	**13**		**17**
2011	**8**		**15**
2012	**8**		**10**
2013	**1**		**6**

EVOLUTION DE LA ZONE URBANISEE depuis 1975

Echelle 1/10000°



constructions d'avant 1975

entre 1976 et 1999

entre 2000 et 2004

entre 2005 et 2012

Le **centre ancien est très regroupé**, il s'organise autour de ruelles relativement étroites mais praticables. Des impasses desservent des intérieurs d'îlots ou des propriétés plus vastes (larges terrains autour de la construction, en périphérie du vieux bourg).

Les propriétés anciennes plus éloignées du centre étaient des mas isolés. Ils ont été rejoints par l'urbanisation **après 1975,** lorsque les constructions principalement à usage d'habitation **se sont développées de manière éparpillées le long des voies**.

Puis **l'urbanisation s'est densifiée** (du dernier recensement à nos jours), et légèrement étendue vers l'Ouest le long des voies.

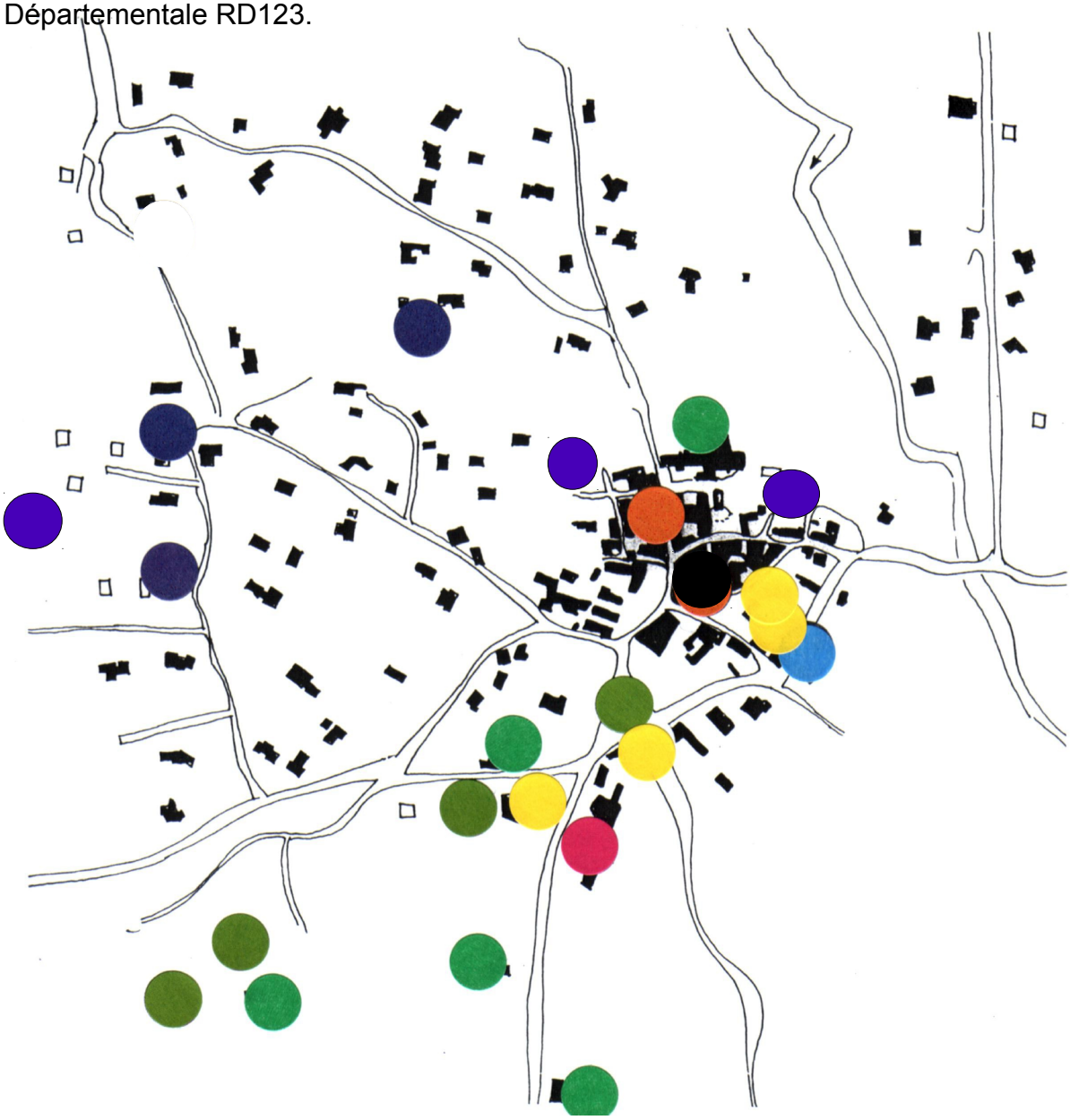
En parallèle, des projets récents ont **repoussé un peu les limites** vers la zone boisée à l'Ouest et le long de la route vers Saint Théodorit, au Nord du village.

Quelques terrains sont encore disponibles dans la zone constructible de Cannes.

Le hameau de Clairan s'est très peu développé (3 constructions en 1 siècle), d'abord par une rétention foncière forte et ensuite par un blocage des terrain à cause d'un sous équipement (absence d'un assainissement collectif jusqu'en 2012, et intersection dangereuse avec la RD6110 jusqu'à la réalisation d'un profil en long).

ACTIVITES

Les activités de loisirs (terrains de jeux, foyer, imprimerie associative..) sont plutôt regroupées au sud du centre ancien, en limite de la plaine agricole, le long de la voie Départementale RD123.



Aires de loisirs (jardins, terrains de jeux..)

Bâtiments communaux (Foyer, Mairie , école, cantine scolaire)

Lieu de Culte (temple)

Commerces

Lieu associatif

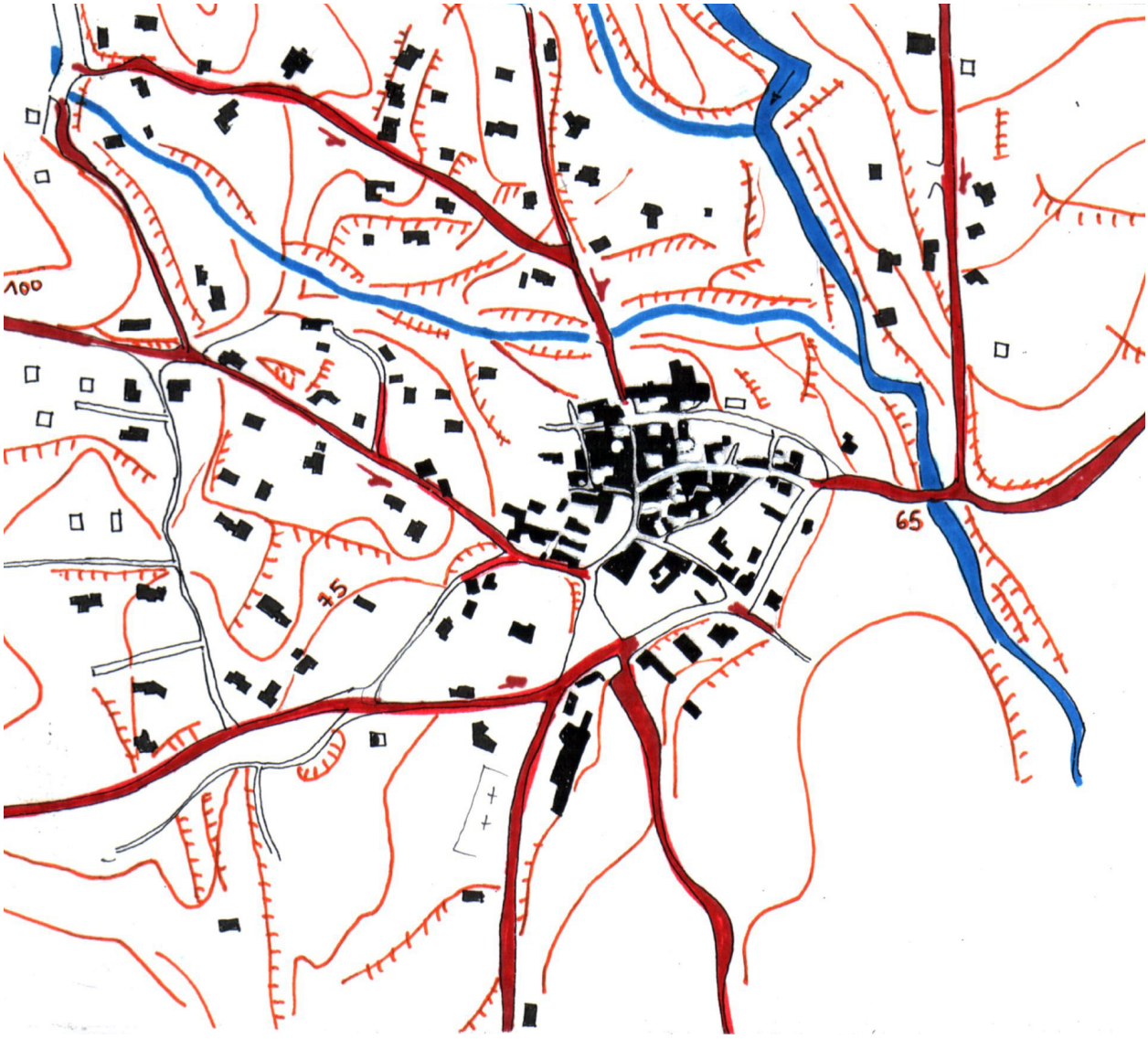
Activité artisanale

Agriculture

L'implantation d'entreprises artisanales au coeur des zones bâties, traduit une certaine **mixité urbaine.**

MORPHOLOGIE DU BOURG

« Des espaces convergents vers le centre ancien »



Le centre ancien « draine » les voies desservant les zones urbanisées récentes installées sur les hauteurs du village à l'Ouest, Nord et Nord Ouest.

La combinaison **du tracé rayonnant des voies** et le relief (**déclivité vers le centre ancien**) accentue le caractère **centripète** du village. Ainsi, malgré « l'éloignement » des dernières maisons, le centre ancien paraît toujours proche.

Toutefois, les accidents de relief qui placent les maisons sur des niveaux différents ajoutent une sensation d'isolement des habitations les unes par rapport aux autres. Sentiment renforcé par la grande taille des parcelles et la végétation.

Les zones d'urbanisations récentes convergent toutes vers le centre ancien où sont concentrées les services (administration ; école ; épicerie..).

Les équipements urbains :

AEP

Dans le village **le réseau AEP a été renforcé (**remplacement des canalisations en 60 de diamètre par du 110mm pour faciliter le remplissage du bassin et installation d'un sur-presseur pour augmenter la pression sur le village de Cannes. Un deuxième réservoir pourra être envisagé vers 2020.

L'eau distribuée à Cannes gérée par la SAUR/Syndicat du Vidourle, provient du captage de Prouvessat (commune de Combas) , qui dessert les réservoirs de Montmirat, Crespian, Vic Le Fesq, Combas, et Cannes et Clairan après traitement (stérilisation au Chlore gazeux). **Cannes et Clairan possède un réservoir de 200m3 semi –enterré. L'eau distribuée est de bonne qualité,** bien que très calcaire, et susceptible de dissoudre le plomb (le respect du seuil de 10µ g/l à partir du 25/12/2013 impose de renouveler l'ensemble des conduites en plomb). Des dysfonctionnements momentanés ont été observés et corrigés : panne d'une unité de chloration et problème de turbidité après de gros orages. **La ressource est suffisante:** 684,8m3/j sont prélevés alors que l'autorisation porte sur 2400m3/j. **Le rendement du réseau de distribution a été amélioré** (70,9% de rendement en 2011 contre 60,7% en 2010). Le maillage SD Villevieille et SD de Domessargues est à l'étude en vue de sécuriser les ressources en eau.

Sur Cannes, en 2012, le volume consommé a été de 25609 litres (soit une baisse de 8,9% par rapport à 2011) pour 224 compteurs. **La consommation moyenne est de 119 litres/j.**

Le hameau de Clairan reçoit l'eau depuis le captage d'AEP du syndicat des Eaux de Domessargue situé sur la commune de Maruéjols lès Gardon. Deux forages et un puits captent l'eau contenu dans les alluvions récents du Gardon. L'eau pompée, après désinfection est acheminée vers un complexe de réservoirs de stockage. Clairan est alimenté depuis le réservoir de Saint Théodorit. En 1997 la consommation d'eau s'élève à 3000m3 soit 200m3/habitants/an. Pas de problèmes d'alimentations pour Clairan. **L'eau desservie est de qualité satisfaisante** (rapport ARS 2011)

Assainissement

Assainissement collectif pour les deux secteurs urbanisés

Le Hameau de Clairan et le Bourg sont dotés doté chacun d'une station d'épuration d'une capacité de 80EH pour le hameau de Clairan et de 600EH pour Cannes.

La zone urbaine concentrée sur Cannes (excepté terrains en contre bas en bordure de ruisseaux, Mas de Coutelle, Route de Saint Théodorit..), est raccordée au réseau collectif.

D'après les caractéristiques du sol et sous sol, l'assainissement autonome ne peut pas fonctionner avec des filières classiques autour du Hameau « Mas de Coste ». Ce hameau ne peut pas être raccordé à l'assainissement collectif pour l'instant.

Etat du réseau routier : des routes étroites mais entretenues.

Collecte des ordures ménagères

Le **tri sélectif** est effectué depuis le mois de juin 2003. Depuis janvier 2004, les ordures ménagères sont collectées deux fois par semaine « au porte à porte ». Trois points d'apport volontaire sont implantés sur la commune (2 sur le village de Cannes, le troisième sur le hameau de Clairan).
Les encombrants sont déposés à la déchetterie de Quissac ou Villevieille.

Electricité : des travaux de renforcement ont été réalisés au niveau du quartier haut de Cannes (Quartier du mazet).

6. le tourismes : des atouts à valoriser

un tourisme « vert et gourmand »

La situation privilégiée de la commune, entre mer et montagne cévenole, la qualité et la douceur des paysages de plaine vallonnée et la production de produits de terroir singuliers sont des atouts indéniables en faveur du développement touristique.

Cannes et Clairan appartient au « **Pays d'accueil touristique » de la « Vallée du Vidourle** ». La commune s'inscrit sur l'ensemble de son territoire dans le circuit « découverte de la vallée du Courme » -39km. De nombreuses possibilités s'offrent aux touristes et promeneurs : randonnées, sentier botanique, produits du terroir, et manifestations culturelles (festival « encre et lumière » ; fête du sentier du vin et du miel..)

« Des capacités d'accueil réduites » sur la commune

Sur la commune, on compte seulement 6 hébergements dont 5 « Clévacances » et un gîte meublé pouvant accueillir environ 25 personnes au total .
A noter toutefois, la proximité d'un camping à Crespian (commune limitrophe) et globalement de nombreux équipements sur le canton de Quissac (2hôtels ; 57 hébergements, un camping et une dizaine de restaurants).
Globalement, on dénombre 68 hébergements répartis sur les 17 villages du « Pays d'accueil Touristique de la Vallée du Vidourle ».

7. l'intercommunalité

Depuis le 1er janvier 2013, la commune de Cannes et Clairan est rattachée à la **communauté de communes « Pays de Sommières »**
La CdC comprend les communes de Aujargues, Aspère, Calvisson, Combas, Congenies, Crespian, Fontanès, Junas, Lecques, Monmirat, Montpezat, Saint -Clément, Salinelles, Sommières, Souvignargues, Villevieille et Cannes et Clairan soit 21000 habitants.

Les compétences obligatoires de la CDC sont :

- **Le développement économique** (notamment aménagement, entretien, gestion de Zones d'Activités créées ou à créer par la CDC et les zones d'activités existantes de Sommières, Aujargues, Congénies et Aspères);
- **L'aménagement de l'espace communautaire** : (SCOT, schéma de secteur, aménagement rural, digitalisation cadastre, aménagement espace agricole, foncier hydraulique, harmonisation des POS, PLU ..).

Les compétences optionnelles :

- **Protection et mise en valeur de l'environnement** (prévention incendie, sentiers de randonnées, SPANC, petit patrimoine, SDD Touristique)
- **Valorisation des déchets ménagers** (collecte traitement des ordures ménagères, des recyclables; gestion des déchèteries intercommunales, adhésion syndicat mixte « entre Pic et Etangs » pour le traitements des ordures ménagères).
- **Aménagement et entretien d'espaces d'intérêt communautaire** (création , aménagement et entretien des voiries d'accès, des voiries intérieures des zones d'activités économiques, des zones d'activité concertées à vocation économique..).
- **Politique de logement social à intérêt communautaire** (élaboration PLHI, mise en place de l'observatoire de l'habitat, PIG, réduction de la vulnérabilité de l'habitat face aux inondations).
- **Equipements sportifs, culturels et scolaires** (gestion école musique intercommunale, entretien et fonctionnement d'équipements scolaires du 1er degré reconnu d'intérêt communautaire, construction aménagement, réhabilitation, gestion de tous bâtiments installations à usage scolaire ; transport scolaire).

Les compétences facultatives :

- Mise en place d'une politique publique en direction de l'enfance et de la jeunesse, création, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements collectifs.
- Organisation d'animations et de spectacles pour les enfants.
- Participation aux dépenses de fonctionnement des centres sociaux intercommunaux dans le cadre d'une convention avec le centre socio-culturel Calade.

- Construction et gestion d'un bâtiment à usage de gendarmerie et des logements afférents, situé sur la commune de Villevieille.
 - Action de communication dans les domaines de compétences communautaires.
 - Participation à l'élaboration des bulletins communaux.

Les projets, réflexions, débats sont menées par 9 commissions (Affaires Scolaires, des Affaires Sociales, de la Collecte et la valorisation des déchets, de la Culture, des Appels d'Offres, de l' Economie, de l'Enfance et la Jeunesse, des Finances et de la Petite Enfance.

L'adhésion à la communauté de communes « Pays de Sommières induit le rattachement de Cannes et Clairan au SCOT Sud du Gard approuvé en date du 7 juin 2007.

Les 3 principes fondateurs du SCOT Sud du Gard sont :

- **Equilibre** entre développement urbain maîtrisé, développement espace rural et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières par la **préservation des espaces naturels et des paysages** en respectant les objectifs de développement durable.

- **Diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale** dans l'habitat rural en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction sans discrimination des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activité économique notamment commerciale, d'activité sportive ou culturelle et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et la gestion des eaux.

- **Une utilisation économe et équilibrée des espaces** naturels, urbains péri-urbain et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et deu patrimoine bâti, **la prévention des risques** naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

8. Perspectives d'évolution : une croissance maîtrisée et temporisée

Depuis les années 90 la commune représente un attrait croissant (proximité des grands pôles et **pression foncière** qui s'exerce ces dernières années sur tout le Languedoc Roussillon, caractère des sites, espaces naturels préservés, dynamisme des associations, qualité de vie..)
L'essor démographique que connaît Cannes et Clairan depuis 20 ans (croissance moyenne d'environ 3% par an) **pourrait s'atténuer** pour les années à venir étant donné le contexte économique peu favorable (baisse d'activité notamment dans le secteur de la construction, nombreuses maisons à la vente, difficulté d'obtention de prêts) et la rétention foncière qui s'opère sur les derniers terrains disponibles du bourg (zonage inchangé sur la partie bourg) et sur le hameau de Clairan (peu de ventes envisagées dans l'immédiat au niveau des terrains qui sont inclus dans la zone constructible de Clairan dans le document révisé).
De fait, on peut pressentir une diminution du rythme de constructions pour les années à venir. Celà permettra à la commune de temporiser son développement futur, jusqu'à l'ouverture de nouveaux terrains autour de Cannes.
Une trop forte croissance démographique et urbanisation trop rapide et excessive induirait des coûts d'équipements, des moyens humains supplémentaires, une augmentation des risques routiers avec l'augmentation de la fréquentation des routes départementales, la mise en péril de l'équilibre social du village...
A contrario, un blocage des terres constructibles isolerait la commune.
L'ouverture du Hameau de Clairan récemment équipé, et le « blocage » temporaire de Cannes, permet une urbanisation harmonieuse temporisée. La carte communale révisée permettra la densification des zones urbaines actuelles sans engendrer de surcoûts, en préservant au mieux les terres potentiellement intéressantes pour la viticulture et les terres fertiles de la Plaine (mise en place d'une ZAP)**.**

La commune pense gagner une centaine d'habitants d'ici une quinzaine d'années.